Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 66 (1986)

Heft: 4

Artikel: Déclaration de Monsieur Edouard Balladur, Ministre d'État, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Privatisation

Autor: Balladur, Edouard

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-886329

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Déclaration de Monsieur Edouard Balladur,

Ministre d'État, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Privatisation

En sept mois, le Gouvernement français a mené une action en profondeur dans tous les domaines de notre économie : un ensemble de mesures structurelles d'une ampleur qui n'a guère de précédent dans l'histoire économique et financière des grands pays industrialisés a été mis en œuvre et sera parachevé dans les prochains mois, conformément à trois grandes orientations : assainissement, libéralisation, participation.

1. L'assainissement économique, budgétaire et financier était le préalable indispensable à la remise en marche de notre économie :

– **le réaménagement des parités** au sein du Système Monétaire Européen opéré le 6 avril visait avant tout à asseoir notre politique de liberté sur des bases saines, vraies et durables ;

– **le plan d'accompagnement** de ce réaménagement comportait des mesures rigoureuses dans les domaines de la politique budgétaire, de la politique monétaire et de la politique salariale, afin de maîtriser les conséquences des modifications de parité en renforçant la lutte contre l'inflation ;

– le projet de Loi de Finances pour 1987 prévoit **une réduction importante du déficit budgétaire,** l'objectif étant le retour en trois ans à l'équilibre du budget de l'État hors charge de la dette, de façon à conserver la maîtrise de nos finances publiques et à réduire les ponctions opérées par l'État sur le marché financier au détriment des entreprises.

2. Au-delà de l'assainissement, la seconde orientation fondamentale de la politique du Gouvernement est la libéralisation de notre économie : dans un monde où la déréglementation et la liberté des entreprises sont les moteurs de la croissance, la situation de l'économie française n'était plus tenable. Cette volonté repose sur la conviction qu'une économie de liberté est plus efficace qu'une économie de contrainte :

– d'ores et déjà, la quasi-totalité des **prix** des produits industriels et la plupart des prix du secteur commercial ont été **libérés.** Cela n'a, il convient de le souligner, nullement empêché la poursuite du ralentissement de la hausse des prix. La liberté des prix sera totale d'ici la fin de l'année : nous aurons ainsi rejoint la situation des autres grands pays industrialisés. Simultanément un droit moderne de la concurrence sera institué : la mutation des règles du jeu économique ainsi effectuée permettra de donner aux entreprises la liberté de gestion qui leur est indispensable tout en poursuivant activement la lutte contre l'inflation.

– une très importante **libération du contrôle des changes** a été effectuée en trois étapes (15 avril, 15 mai et 4 juillet) ; entreprises et particuliers ont maintenant sur ce plan un degré de liberté sans précédent depuis 1968. Les entreprises, et notamment celles qui exportent, peuvent désormais éviter tout risque de change sur leurs opérations commerciales en se couvrant à terme sans limite et en conservant en devises jusqu'à trois mois leurs recettes d'exportation. Quant aux particuliers, ils peuvent, par exemple, depuis le 16 avril dernier, retirer l'équivalent de 6 000 F par semaine à l'étranger à l'aide d'une carte de crédit ;

– en matière de **gestion des effectifs,** la France était dans une situation exceptionnelle par rapport aux autres grands pays : il était en effet nécessaire d'obtenir de l'administration une autorisation préalable avant tout licenciement. La suppression de cette autorisation administrative de licenciement a été votée par le Parlement.

De surcroît, l'ordonnance sur les contrats à durée déterminée, le travail temporaire et le travail à temps partiel simplifie et assouplit une réglementation qui était tellement complexe qu'elle était en réalité dissuasive.

– Les **charges fiscales et sociales** des entreprises ont d'ores et déjà été allégées par le collectif budgétaire pour 1986 et le plan d'urgence pour l'emploi des jeunes. Le projet de Loi de Finances pour 1987 prévoit d'alléger en outre de façon très significative les impôts des entreprises et des particuliers, alors même que le déficit budgétaire est simultanément réduit.

– De surcroît les **charges financières** des entreprises et des particuliers ont elles aussi été réduites : le grand succès du réaménagement monétaire nous a en effet

libérés de l'obligation dans laquelle nous étions jusque là de maintenir des taux d'intérêt élevés comparés à ceux des autres pays pour défendre notre monnaie.

3. Le troisième axe essentiel de notre politique économique est la mise en œuvre concrète quotidienne de ces libertés nouvelles : participation, privatisation et loi sur l'épargne, sont en effet trois actions tournées vers un même objectif : permettre aux Français de bénéficier, dans leur vie familiale et professionnelle, des responsabilités plus grandes qu'ils aspirent à assumer :

– deux ordonnances sur la **participation** ont été publiées : l'une offre aux sociétés la faculté d'ouvrir leurs conseils d'administration à des représentants du personnel salarié siégeant avec voix délibérative, l'autre vise à développer les mécanismes d'intéressement, de participation et d'actionnariat, en vue de favoriser la participation des salariés au capital et aux résultats d'entreprises ;

– **un projet de loi sur l'épargne** crée des plans d'épargne en vue de la retraite, assouplit et étend le régimes des options d'achat d'actions de leur entreprise par les salariés, simplifie le régime fiscal favorable dont peuvent bénéficier les salariés qui souhaitent racheter leur entreprise, améliore la fiscalité des actions et des obligations et modernise le marché financier. Le renforcement de l'épargne des ménages (comme d'ailleurs celle des entreprises) est en effet essentiel pour le financement des investissements et la solidité de notre équilibre extérieur ;

– **la loi de privatisation** permettra de rendre à l'initiative privée 65 entreprises, banques, assurances, entreprises industrielles du secteur concurrentiel. Ce programme qui pourrait représenter environ 200 à 250 milliards de francs sur 5 ans est sans précédent de par son ampleur dans le monde.

Pour sa réalisation, le Gouvernement veillera naturellement à assurer la protection des intérêts nationaux et à sauvegarder l'indépendance nationale de la France.

Mais il faut également concilier ces objectifs avec les règles d'une économie de marché. C'est pourquoi le Gouvernement a adopté un parti-pris d'ouverture sur l'extérieur visant à permettre aux entreprises privatisées de recréer, créer ou consolider des liens commerciaux et financiers durables avec des partenaires internationaux.

Les privatisations françaises doivent constituer un succès par leur rythme, par leur ampleur car ces entreprises ont un besoin urgent de ce retour au secteur privé. La privatisation doit en particulier renforcer leur capacité à gagner des parts sur les marchés mondiaux et conforter leur internationalisation. Les marchés internationaux doivent donc pouvoir contribuer, à leur place, à ce succès.

Dans le dispositif législatif de la privatisation, deux mesures spécifiques concernent les investisseurs étrangers.

La première d'entre elles concerne la limitation apportée aux prises de participation étrangères le jour de la vente. Cette limite a été fixée à 20 % du capital de l'entreprise cédée au secteur privé. Elle ne s'applique que pour la distribution initiale des titres. Le marché joue librement dès le lendemain. Il ne s'agit donc que d'un quota initial destiné à permettre la répartition harmonieuse des titres le jour de l'opération.

La deuxième mesure concerne la « golden share » ou action spécifique. Il faut tout d'abord préciser qu'il ne sera fait qu'un usage parcimonieux de l'institution d'une action spécifique, appréciée au cas par cas. Ensuite, sa durée de vie sera, dans tous les cas, limitée à un maximum de 5 ans. Enfin elle ne jouera que pour agréer les participations supérieures à 10 % qu'elles soient détenues par des investisseurs étrangers ou français, c'est-à-dire sous une forme non discriminatoire. Elle est d'abord une arme dissuasive destinée à éviter des opérations inamicales quelles qu'en soient l'origine et les motivations lorsque ces entreprises auront besoin d'un délai « d'acclimatation » pour leur retour sur le marché.

Cela veut dire a contrario que les investissements de placement seront libres. Le Gouvernement français a d'ailleurs constamment souligné son souhait de voir des partenaires étrangers participer de manière durable au capital de ces sociétés afin d'affirmer toute leur place sur le marché international. Il privilégiera donc l'investissement de placement et le partenariat stable.

Ces choix sont tout à fait cohérents avec la volonté du Gouvernement français, affirmée dès l'origine et jamais démentie, de voir les entreprises privatisées cotées le plus rapidement possible sur les places financières étrangères. La vocation internationale de la majorité de ces entreprises rend d'ailleurs cette évolution inéluctable et conforme à l'intérêt de la France.

C'est ainsi que pour la première privatisation, celle de la Compagnie Saint-Gobain, une priorité a été donnée pour la syndication internationale aux places de Zurich, Francfort et Londres où la société, en raison de ses liens traditionnels avec ces pays, souhaite être prochainement cotée. Cette première privatisation a connu en France un succès tout à fait exceptionnel tant auprès des particuliers (plus d'1 200 000), que des salariés (50 % ont souscrit) et des institutionnels (dont les demandes ont atteint 40 Mds F). Le bien fondé de la politique, poursuivie au travers de la privatisation, du plus large développement de l'actionnariat populaire et de l'actionnariat des salariés, ce sont ainsi les Français qui en ont fourni eux-mêmes la démonstration.

Ce large succès a par ailleurs été conforté par la réussite de l'opération internationale, souscrite en moins de 48 heures et même en quelques heures pour les titres réservés aux investisseurs suisses.

Tous ces éléments témoignent bien du réalisme des orientations arrêtées par le Gouvernement français dans la définition de son programme de privatisation.

C'est donc une véritable révolution tranquille qui aura ainsi été effectuée : les grandes réformes de structures auront été menées à bien, il nous restera à maintenir le cap fermement de façon à poursuivre avec la même détermination sur la voie d'assainissement, de libéralisation et de participation que nous nous sommes tracée. Bien entendu, notre politique économique à court terme devra rester flexible de façon à permettre un réglage adapté à l'évolution de la conjoncture.

Mais l'essentiel est que par notre action en profondeur, tournée vers le moyen terme, nous aurons ainsi assuré l'avenir et vraiment modernisé la France.

Edouard BALLADUR.